

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

L'an deux mille seize le 30 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas,

Etaient absent : Denis LAQUAZ donne pouvoir à Guy EPOUDRY
Lawrence MERCIER donne pouvoir à M. Patrick CHABERT
Alain CARRE donne pouvoir à M. Nicolas CANET

Secrétaire : CANET Nicolas

Délibération n° 1 : Approbation de la Révision de la Convention ONF

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2016 – 2035 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêté à 342,5288 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé et donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000.

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie le 30 juillet 2016,
Affiché le 3 août 2016,
En mairie,
Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

L'an deux mille seize le 30 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas,

Etaient absent : Denis LAQUAZ donne pouvoir à M. Guy EPOUDRY
Lawrence MERCIER donne pouvoir à M. Patrick CHABERT
Alain CARRE donne pouvoir à M. Nicolas CANET

Secrétaire : CANET Nicolas

Délibération n° 2 : Vote de la subvention à l'Association du Renouveau

Madame le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'Association le renouveau.

Elle propose d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 600 € pour 2016 dont 100€ pour la prise en charge du spectacle de la semaine 34
Et d'attribuer rétroactivement la subvention 2015 d'un montant de 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'attribuer une subvention à l'Association Le Renouveau d'un montant de 600 €.
- ✓ D'attribuer rétroactivement la subvention de 2015 d'un montant de 500€

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie le 30 juillet 2016,
Affiché le 3 août 2016,
En mairie,
Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond

